



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 7 septembre 2022 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble visé : 601, chemin Bédard | zone 33-Va-Ad(am) | lots 4 525 330-4 525 579

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser, de façon temporaire :

La construction d'un bâtiment complémentaire ayant une hauteur de 4,88 mètres au lieu de 4,27 mètres, étant la hauteur du bâtiment principal, soit une dérogation de 0,61 mètre.

Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 17 août 2022.

Me Julie Marchand,
Greffière